

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-OUST | Conseil municipal du 6 octobre 2026

Délibération n°3

2026-70 | Eau du Morbihan – Rapports sur le prix et la qualité du service - Exercice 2025

L'an deux mil vingt-six, le six du mois d'octobre à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 2 octobre 2026, à la mairie, sous la présidence de Madame Marion LE POGAM, Maire.

Secrétaire de séance : Bruno GUÉRINEAU

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15

En présence de :

Marion LE POGAM, André BOUDART, Marie-Joseph BLANDIN, Jacques DÉSIGNÉ, Carole CHÉNAIS, Bruno GUÉRINEAU, Yann DUBOIS, Régis RIVIÈRE, Christelle MABON, Virginie ROUXEL, Julie MADOUASSE, Clément ALLAIRE, Charlène ROLLO, Philippe ROJO.

Vote	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Absent(s) : Arnaud COUÉ (pouvoir à Jacques DÉSIGNÉ).

VU l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport d'activité 2025 d'Eau du Morbihan,

VU le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de distribution d'eau potable au titre de l'exercice 2025 adopté par le comité syndical d'Eau du Morbihan le 25 juin 2026,

VU le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de production et transport d'eau potable au titre de l'exercice 2025 adopté par le comité syndical d'Eau du Morbihan le 25 juin 2026,

VU la note d'information sur les redevances 2025 établie par l'agence de l'eau Loire-Bretagne,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

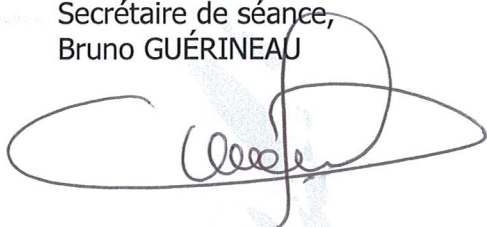
➤ **PREND ACTE** de la communication par Madame le Maire :

- du rapport d'activité 2025 d'Eau du Morbihan,
- du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de distribution d'eau potable au titre de l'exercice 2025,
- du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de production et transport d'eau potable au titre de l'exercice 2025,

- de la note d'information sur les redevances 2025 établie par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Fait et délibéré à Saint-Martin-sur-Oust, le 6 octobre 2026,

Secrétaire de séance,
Bruno GUÉRINEAU



Le Maire,
Marion LE POGAM

